



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS
EN DATE DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016**

Le vingt-huit octobre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt-quatre octobre deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

Etaient présents :

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoints au Maire
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Monsieur Marc CHAMBREUIL, Monsieur Jérôme GRILLET conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés :

Monsieur Jean DESCOURS qui avait donné pouvoir à Madame Michelle MERLE
Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT qui avait donné pouvoir à Monsieur Jérôme GRILLET
Madame Corinne MARTIN qui avait donné pouvoir à Madame Catherine ROY.

Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

1 Assainissement : Fixation de la taxe d'assainissement 2017 et renégociation de l'emprunt.

Pour rappel, l'emprunt au Crédit Agricole est au taux de 4.01 % et se termine en janvier 2022.

Actuellement, le capital restant dû est de 172 326 €, qui serait augmenté de 15 229 € en cas de remboursement anticipé au titre d'indemnité financière.

La proposition de la Caisse d'Epargne au taux de 0.40 % sur 5 ans ne change pas le montant des annuités.

Par contre, un étalement sur 10 ans, au taux de 0.60 %, ferait baisser les remboursements annuels de 17 000 €. Cette solution d'étalement permettrait de

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 28 octobre 2016*

moins impacter le budget de la commune qui reste une solution de recours pour abonder le budget assainissement déficitaire.

Solution adoptée par 10 voix pour et 5 abstentions.

Malgré cela, le budget assainissement restera déficitaire. Il a été décidé par 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions de fixer la redevance sur les consommations 2017 à 1.60 € le m3.

2 TAP 2^{ème} période

Madame Catherine ROY fait le point sur les activités périscolaires pour la période du 03 novembre au 16 décembre 2016 pour laquelle il n'y aura plus que 5 groupes contre 6 auparavant puisqu'en période hivernale, le football, le rugby et l'animation « Nature » s'arrêtent.

Madame Marie Christine Bonnot continue en variant ses activités : jardinage, Recyclum (sensibilisation aux enjeux du recyclage et de la solidarité) et interactions autour du livre.

Madame Chantal DESPIERRES poursuit les travaux manuels et s'associe à Madame Marie-Christine BONNOT pour le jardinage

Monsieur Anthony TOMASSINO continue le sport au city stade ou en salle en s'adoptant à l'âge des enfants.

Mesdames Corinne LAMBERT et Brigitte BONNOT prolongent leurs animations d'éveils et de travaux manuels auprès des sections de maternelle.

Mesdames Cécile MICHELET et Monique BONNOT proposeront une nouvelle activité manuelle autour de Noël.

Les autres activités sportives qui peuvent être réalisées en salle ou en extérieur continuent : badminton (Monsieur Olivier Melot), hand-ball (Monsieur François Botti) et Boules Lyonnaises (Association « La Boule Sportive » avec Monsieur Fabien Lacroix).

Madame Betty Vigoureux (Association « Peindre avec des cailloux ») poursuit l'activité mosaïque et Monsieur Philippe Tomasz celle de la musique.

De plus, Madame Catherine ROY nous informe que le coût des TAP pour l'année civile 2016 est d'environ 4 725 € pour la rémunération des intervenants et de 600 € pour les fournitures. A cela, il faut rajouter les 4 heures par semaine (soit 720 annuelles) de nos employés communaux pour un coût estimé à 11 500 €. Au total donc, le coût TAP avoisine les 16 800 €. Il faut bien sûr en déduire les 50 € par enfant donnés par l'Etat soit 3 850 €.

Une délibération est approuvée à l'unanimité pour la 2^{ème} période des TAP.

3 Réflexion sur le devenir des zones économiques de la Commune

Monsieur Jérôme GRILLET s'interroge sur la non-attractivité de la Zone du Mont alors qu'elle est bien située puisqu'à proximité de l'échangeur de la RCEA. Il propose de créer une commission économique. Monsieur Eric MOREAU souligne que cette zone est gérée par un investisseur privé, Monsieur MUFFAT, et qu'ainsi la Commune dispose de bien peu de possibilité d'agir.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2017, le développement économique deviendra une compétence obligatoire de la nouvelle communauté de communes du "Grand charolais", ce qui réduira encore les possibilités d'intervention communales. Il évoque également le courrier de Monsieur Frédéric FOURRIERE propriétaire du "Carré Vert", concernant les problèmes qu'il rencontre concernant la non-couverture en haut débit sur cette zone. Une réunion

est prévue entre Messieurs le Maire, le Président du Syndicat mixte de Barberêche et Patrick Pommier du cabinet SITEUM (chargé par le PETR Charolais de diagnostiquer les forces et faiblesses des zones économiques du pays et ainsi faire le point sur les 3 zones de Vitry, Barberêche, le Mont et CRI Eternit).

La décision de créer une commission "affaires économiques" est approuvée par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Cette commission sera composée de : Messieurs Daniel THERVILLE, Jacky PERREAUT, Jérôme GRILLET, Marc CHAMBREUIL, Jean-Pierre BOUILLOT.

4 Indemnisation des stagiaires

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'attribuer une indemnité de 25 € par semaine aux stagiaires de la commune. Toutefois, deux conditions seront requises pour son octroi : un stage supérieur à une semaine et l'approbation du maître de stage.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

5 Tablette de pointage de la cantine scolaire

Monsieur Jacky PERREAUT sollicite le Conseil afin qu'il se prononce sur l'achat d'une tablette afin de réaliser le pointage des élèves inscrits à la cantine et à la garderie scolaire. Coût : 200 € HT et 680 € HT de paramétrage.

Décision approuvée par 12 voix pour et 3 abstentions.

6 Lotissement le Montier

A ce jour, l'OPAC n'a pas terminé le dossier de permis d'aménager.

Le Conseil Départemental a annoncé une subvention de 18 750 € dans le cadre des fonds « appel à projet programmation 2016 » pour le projet des logements séniors. De plus, Monsieur le Maire demande également au Conseil de se prononcer sur le nom du futur lotissement. La proposition de **lotissement le Montier** est approuvée par 13 voix pour et 2 abstentions.

7 Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de télécommunication

La redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux et installations de télécommunication est fixée à 2 184.14 € pour l'année 2016. Approuvée à l'unanimité

8 Mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents communaux

Monsieur le Maire informe d'une modification, au 1^{er} janvier 2017, du mode d'attribution du régime indemnitaire accordé aux agents de la fonction publique territoriale, au titre desquels figurent les agents de la commune.

Afin de prévenir les risques au travail des employés communaux, la Commune a l'obligation de se doter de deux registres : le registre « santé et sécurité au travail » et le registre « signalement d'un danger grave et imminent ». Ces derniers, lorsqu'ils auront été réalisés avec l'éventuel appui du Comité d'Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire, seront déposés au service technique et au secrétariat de la mairie.

9 Prime de fin d'année des agents communaux

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la prime de fin d'année accordée aux agents communaux. Le montant est fixé à 80% du salaire de base. Celle-ci sera versée sur le salaire de novembre. Cette délibération est approuvée par 12 voix pour et 3 abstentions.

10 Achat d'un aspirateur à feuilles

Monsieur Jean-Yves GRILLET évoque la possibilité d'acheter un aspirateur à feuilles qui s'installera sur le camion pour un coût de 2 500€ HT. Cet achat est validé à l'unanimité.

11 Questions et informations diverses

- La commémoration de l'Armistice aura lieu le 11 Novembre à 11 H et sera suivie du verre de l'amitié à la salle des mariages.
- La Mairie sera fermée au public, les 17 et 18 Novembre afin que les 4 employés communaux se forment sur le logiciel e-enfance.
- Un arrêté préfectoral prolonge de 6 mois, à compter du 08 décembre 2016, l'autorisation d'installation de la centrale d'enrobé à chaud sur la zone appartenant à la DIR à Barberèche.
- 2 faibles parts de remerciements suite aux décès de Mr GONNEAUD et de Mme RISSO ont été adressés au Conseil Municipal ainsi que des remerciements pour la subvention accordée à l'association des Bouts de Choux.
- Une cotisation de 1% sera prélevée mensuellement sur l'indemnité des élus pour financer le droit à la formation des élus.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 15 décembre.
- Le conseil des jeunes s'est réuni en octobre pour installer les plaques nominatives des arbres nouvellement plantés.
- A la prochaine rentrée scolaire, 83 élèves devraient être scolarisés au Groupe Scolaire Jean Gilbert.
- Il est demandé au Conseil de se prononcer pour valider définitivement l'ouverture de la garderie le mercredi de 12H à 12H30. Approuvée à l'unanimité.
- Le spectacle de Maud LAZZERINI est prévu pour le 10 novembre à la salle des fêtes.
- Monsieur Marc CHAMBREUIL demande si la commune fera l'acquisition d'un panneau d'affichage pour les associations. Une proposition en ce sens sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Jérôme GRILLET demande où en est l'éclairage du parking de football. Monsieur Jean-Yves GRILLET répond que ces travaux sont prévus dans le planning des employés communaux.
- Monsieur Jérôme GRILLET évoque la possibilité pour la commune de recruter des jeunes dans le cadre du service civique pour réaliser des travaux d'utilité publique : le dossier « numérotation de la voirie » pourrait rentrer dans ce cadre.

Levée de la séance à 23 heures 15.

M Daniel THERVILLE	Mme Catherine ROY	M Jean-Yves GRILLET
Mme Michelle MERLE	M Jacky PERREAUT	M Eric MOREAU
M Emmanuel MICHELET	Mme Rosa MALANDAIN	M Paul DESPIERRES
Mme Marie-France BLANCHARD	M Marc CHAMBREUIL	M Jérôme GRILLET